



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 9 mai 1997

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 24 Avril 1997

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 12 Mai 1997

**Contrat Programme de Durée Eco-Emballages - Avenant à la
convention Ville de Niort / SA Eco-Emballages**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD,
M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire
MINALI-BELLA, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard
NEBAS, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia
LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M.
Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude
VITELLINI, M. Michel RIVALLIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Ségolène
ROYAL, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Claude ALAZARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Christiane ROUSSELLE

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de Niort a signé, le 22 décembre 1994, avec Eco-Emballages, un Contrat Programme de Durée pour le recyclage et la valorisation des emballages ménagers.

C'était alors, le premier contrat signé en Poitou-Charentes et la durée de ce contrat s'étale de 1995 à 2000.

La Société Anonyme Eco-Emballages avait été agréée le 12 novembre 1992, en application du décret du 1er avril 1992, instituant une obligation de recyclage des emballages ménagers.

Cet agrément a été renouvelé le 30 août 1996 pour six ans. Lors de ce renouvellement, le barème de soutien aux collectivités a été révisé, dans un sens plus favorable à la collecte sélective et au recyclage matière.

Les collectivités peuvent donc désormais opter pour ce nouveau barème. La Ville de Niort dans la perspective de mettre en place, comme elle s'y est engagée en 1994, la collecte sélective de cinq matériaux, souhaite donc bénéficier de ce nouveau barème.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer un avenant au contrat pour bénéficier de ce nouveau barème.

Les recettes seront inscrites au budget Annexe Ordures Ménagères chapitre 74 article 74.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD